



## GLOSSAIRE – UNE RESSOURCE A L'ATTENTION DES EDUCATEURS DE LA LOI FAUNIQUE CAMEROUNAISE

---

Obligations classiques	Devoirs auxquels est habituellement astreinte une personne dans un domaine déterminé, par opposition aux obligations spéciales.
------------------------	---

---

Convention	Accord entre deux ou plusieurs Etats dans un domaine donné, mais moins contraignant qu'un traité.
------------	---

---

Extinction	Fait pour une action, un droit ou un privilège d'être éteint et par conséquent ne peut ni être exercé, ni allégué ou soulevé par son bénéficiaire.
------------	--

---

Annulation	<b>L'annulation d'un acte</b> (le fait d'agir en justice pour le faire annuler) est l'anéantissement <i>rétroactif</i> de cet acte, c'est-à-dire qu'il ne vaudra plus pour le passé comme pour l'avenir. Elle ne se confond donc pas avec des notions proches comme la résiliation ou la révocation qui ne valent que pour l'avenir.
------------	--

---

Acquittement	C'est une décision de justice, à l'issue d'un procès criminel, prononçant la mise hors de cause (innocence) de l'accusé par rapport aux faits qui lui étaient reprochés et qui motivaient le procès.
--------------	--

---

Agents assermentés	C'est un agent de police qui a prêté serment, et qui de ce fait a plein pouvoir pour procéder à la constatation des infractions.
--------------------	--

---

Appel	Voie de recours de droit commun (ordinaire) de réformation ou d'annulation par laquelle un plaideur porte le procès devant une juridiction du degré supérieur.
-------	--

---

Attributions classiques	Pouvoirs reconnus à une autorité de poursuite par le Code de Procédure Pénale qui est la loi générale à la différence de textes spéciaux (Exemple: La Loi N 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime de la faune...).
-------------------------	--

---

Circonstances aggravantes	C'est un fait, un acte ou une circonstance qui augmente l'importance, l'effet ou la magnitude d'une infraction. Exemple: la parenté, la récidive, la fuite...
---------------------------	---

---



## CITES

La CITES est la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

Aujourd'hui, elle confère une protection (à des degrés divers) à plus de 30.000 espèces sauvages – qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrure ou d'herbes séchées.

La CITES a été rédigée pour donner suite à une résolution adoptée en 1963 à une session de l'Assemblée générale de l'UICN. Le texte de la Convention a finalement été adopté lors d'une réunion de représentants de 80 pays tenue à Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 3 mars 1973; le 1er juillet 1975, la Convention entrait en vigueur.

Les Etats qui acceptent d'être liés par la Convention (qui "rejoignent" la CITES) sont appelés "Parties". La CITES est contraignante – autrement dit, les Parties sont tenues de l'appliquer. Cependant, elle ne tient pas lieu de loi nationale; c'est plutôt un cadre que chaque Partie doit respecter, et pour cela, adopter une législation garantissant le respect de la Convention au niveau national.

Le Cameroun est devenu membre en 1981.

Pour toute information consulter le site web de la CITES <http://www.cites.org>

---

## Commerce

Activité consistant à acheter, vendre ou échanger des biens ou des services ; métier de celui qui achète des marchandises pour les revendre.

---

## Commercial

- Relatif au commerce, qui s'en occupe, qui y a trait : La politique commerciale. Service commercial d'une entreprise.

- Qui est exécuté dans un but essentiellement lucratif, pour plaire au public le plus large : Film commercial.

---

## Compensation

- Procédé qui permet d'éteindre des obligations entre deux personnes respectivement créancières et débitrices l'une de l'autre. (La compensation peut être légale, conventionnelle ou judiciaire.). En matière pénale, elle consiste par exemple à libérer une personne condamnée à une certaine peine (emprisonnement ou amende) à ne point la subir si celle-ci était préalablement en détention provisoire.

---



Complice	Toute personne qui aide ou facilite la commission d'une infraction.
Complicité	Fait de participer ou de faciliter la commission d'une infraction.
Confiscation	Sanction qui consiste à saisir un objet, une chose entre les mains d'un contrevenant.
Confisquer	- Saisir les objets ayant servi à la commission d'une infraction ou les produits issus d'une infraction pour les intégrer dans le domaine public.
Contravention	Infraction punie d'une peine d'emprisonnement qui ne peut excéder dix jours ou d'une amende qui ne peut excéder 25.000 francs.
Contrevenant	Celui qui transgresse la loi.
Contrevenir	- violer, transgresser une loi, un règlement.
Declaration	- Action de déclarer, de porter à la connaissance du public ; - acte, écrit, discours par lequel on fait publiquement une communication.
Décret	Un décret est une norme, une décision ; un acte émanant du pouvoir réglementaire. Il est pris par le président de la République ou par le Premier ministre, et susceptible de fonder une décision judiciaire.
Délimiter	Fixer les limites, les bornes, les frontières.
Dispositions	- Ensembles des articles d'un texte de loi. - ensemble de mesures prises face à un événement.
Dispositions	- Contenu d'un texte (loi; Ordonnance; règlement...). - Ensemble des articles d'une loi.
Documents en vigueur	Documents officiels importants



Domages	Les <b>dommage</b> , ou <b>dommages et intérêts</b> , représentent une somme d'argent due par le débiteur auteur d'une infraction et destinée à réparer le dommage subi par le créancier la victime en raison de l'inexécution, de la mauvaise exécution ou de l'exécution tardive d'une obligation. Plus simplement, la jurisprudence définit parfois les dommages-intérêts comme l'indemnité pécuniaire allouée à une personne en réparation d'un préjudice qui lui a été causé.
Durable	De nature à durer longtemps, qui présente une certaine stabilité, une certaine résistance.
Dynamique	- Le dessin ou l'histoire de la croissance, de l'essor ou du développement d'une communauté, d'un groupe.
Eteint(e)	- Qui n'existe plus. - Que l'on ne peut plus exercer (une action, un droit, un privilège).
Etudes d'impact environnemental	Etude technique qui vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales d'un projet pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs.
Exécuter	- Mettre en application un ordre, un règlement : Il se contente d'exécuter les consignes sans réfléchir. - Réaliser un objet, un travail : Exécuter une statue. - Mener à bien un projet, un plan, etc., les mettre à exécution : Une mission difficile à exécuter. - Tuer quelqu'un sur décision de l'autorité par pendaison, électrocution, etc. : Exécuter un condamné sur la chaise électrique.
Exécution de (obligations)	Réaliser, remplir une obligation ou une fonction ou achever un ouvrage.
Ex-officio	Résultant, en vertu d'une fonction ou d'un titre. Exemple : Le vice-président des États-Unis est président <b>ex officio</b> du Sénat.
Falsification	- Infraction consistant pour son auteur à fabriquer ou à altérer volontairement un document dans le but de tromper ou de porter atteinte aux droits d'une personne.



Falsifier - Altérer, dénaturer de manière frauduleuse l'authenticité d'un document.

---

Faux Pas vrai, pas exact.

---

Flagrant  
délit

Est qualifié crime ou délit flagrant, le crime ou le délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre.

(2) Il y a aussi crime ou délit flagrant lorsque:

a) après la commission de l'infraction, la personne est poursuivie par la clameur publique ;

b) dans un temps très voisin de la commission de l'infraction, le suspect est trouvé en possession d'un objet ou présente une trace ou indice laissant penser qu'il a participé à la commission du crime ou du délit ;

c) Il y a également flagrance lorsqu'une personne requiert le Procureur de la République ou un officier de police judiciaire de constater un crime ou un délit commis dans une maison qu'elle occupe ou dont elle assure la surveillance.

---

Fraude Acte réalisé déloyalement afin d'échapper à l'application de la loi ou en vue d'obtenir un avantage matériel ou moral

---

Frauduleux Qui relève ou émane de la fraude.

---

Général Qui n'est pas limité à une classe, champ, produit, service ou toute autre catégorie.

---

Infraction - L'**infraction** est une violation d'une loi de l'État, résultant d'un acte externe de l'homme, positif ou négatif, socialement imputable, ne se justifiant pas par l'accomplissement d'un devoir ou l'exercice d'un droit et qui est frappé d'une peine prévue par la loi.

- Dans un sens large, le mot infraction vise tout crime, délit ou contravention, soit envisagé abstraitement par le législateur, soit perpétré concrètement.

Dans un sens étroit, le terme infraction désigne précisément le fait pour une personne de transgresser une règle de droit pour laquelle il existe une sanction pénale.

Pour qu'une infraction soit reconnue, il faut que trois éléments constitutifs soient réunis, à savoir :

- l'élément légal, c'est l'article qui régit l'infraction. Il n'y a pas d'infraction

---



qui ne soit punie par la loi

*Infraction ...*

- l'élément matériel, l'infraction doit être matérialisée par un ou plusieurs actes exécutés par son auteur (ex : un coup de poing pour des violences), ou par sa mise en œuvre pour les infractions formelles.
- l'élément moral, l'infraction doit être le résultat de l'intention coupable de son auteur ou d'une faute d'un auteur conscient de ses actes.
- 

**Instruments d'implimentation** Un outil servant à une meilleure mise en œuvre ou application des lois.

**Judiciaire** Qui relève de la justice et de son administration; relatif au système juridique; relatif aux juges.

**Judiciare (le)**

- L'organisation des tribunaux et cours dans un pays.
- Qui a trait au système judiciaire ou aux juges.
- L'ensemble des juges dans un pays.

**Jurisdiction**

- juridiction, pouvoir du juge, de celui qui a le droit de juger;
- ressort, territoire où le juge a le pouvoir de juger;

**Jurisdiction speciale** C'est un tribunal ou une cour compétente pour ne connaitre que d'un type de contentieux spécifique tels le tribunal en matière de personnes ; les atteintes a la fortune publique...

**Le Tribunal competent** C'est la juridiction qui a le pouvoir de connaitre d'une affaire. On distingue la compétence matérielle de la compétence territoriale.

- Le tribunal matériellement compétent: Tribunal de première instance (TPI)=contraventions et délits ; Tribunal de grande instance (TGI)=crimes et délits connexes.
- Le tribunal territorialement compétent: tribunal du lieu de commission de l'infraction, du lieu du domicile, d'arrestation du prévenu.

**Liste rouge UICN des espèces menacées** La **Liste rouge des espèces menacées de l'UICN** est l'inventaire le plus complet de l'état de conservation global des plantes, des champignons et des espèces animales, utilisées par les gouvernements, les écologistes et le secteur privé aussi bien dans le monde.

La **Liste rouge de l'UICN** vise à transmettre l'urgence et l'ampleur des problèmes de conservation pour les décideurs publics et politiques, et à motiver la communauté internationale à travailler ensemble pour réduire les



extinctions d'espèces.

Les espèces sont affectées à l'une des huit catégories de menace selon qu'ils répondent à des critères liés à l'évolution démographique, la taille de la population et de la structure et de répartition géographique. espèces classées comme étant **en danger critique, en danger** ou **vulnérables** sont collectivement décrites comme «menacées». Le statut des espèces évaluées fournit une catégorie qui indique le risque d'extinction d'une espèce doit pas les mesures de conservation à prendre. La Liste rouge de l'UICN n'est pas seulement un registre des noms et des catégories de menaces associées. C'est un riche recueil d'informations sur les menaces qui pèsent sur les espèces, leurs exigences écologiques, où ils vivent, utilisent des espèces et des informations sur les mesures de conservation qui peuvent être utilisés pour réduire ou empêcher leur extinction. Des efforts sont en cours pour évaluer tous les **reptiles, les poissons** et les groupes sélectionnés de plantes et d'invertébrés. Cet exemple montre. Cartes de répartition numériques sont maintenant disponibles pour 30,000 espèces. Evaluations de tous les **mammifères, les oiseaux, les amphibiens, les requins, les coraux bâtisseurs de récifs, cycas et conifères** ont été achevés, comment la vie sur Terre se porte, comment on sait peu, et l'urgence de la nécessité est d'évaluer davantage d'espèces. De cette façon, la Liste rouge de l'UICN est devenu le baromètre de la vie.

---

Loi

- Au sens large, ensemble de règles qui régissent les rapports des hommes dans un domaine précis de la vie d'une communauté.
- Au sens strict, norme à portée générale et impersonnelle adoptée par le parlement et promulgué par le Président de la République.
- Personne, groupe de personnes ou agence chargées de l'application de la loi.

---

Mandat de perquisition

Un mandat de perquisition est un acte écrit par lequel un magistrat (Procureur de la République, Juge d'instruction ou juridiction de jugement) ordonne à un officier de police judiciaire de pénétrer dans tout lieu public ou privé, de le fouiller aux fins de rechercher et de saisir tous objets ou documents qui ont servi à la commission d'une infraction ou qui apparaissent comme le produit d'une infraction.

---

Nul et de nul effet ou non avenu

Qui n'a aucune valeur, aucun effet juridique.

---

Officiers de police Judiciaire

Placés sous l'autorité du Procureur de la République, ce sont des personnes qui reçoivent les plaintes et mènent des enquêtes pour la manifestation de la vérité.

---



---

Ordonnance	<p>- Une <b>ordonnance</b> est le nom donnée à une décision de justice, lorsqu'un seul magistrat juge une affaire.</p> <p>- Décision d'une autorité du pouvoir réglementaire (Président de la République) dans un domaine normalement réservé au pouvoir législatif (Parlement : Assemblée Nationale ; Senat).</p>
Peine	<p>- Puniton, sanction ou châtimeut infligé(e) pour une faute commise, pour un acte jugé répréhensible ou coupable.</p> <p>- Puniton pour une infraction à la loi et prononcée par un jugement, consistant, en matière pénale, à la condamnation de la personne déclarée coupable à un emprisonnement et/ou au paiement des amendes.</p>
Personne morale	<p>Une <b>personne morale</b> est une entité juridique abstraite, généralement un groupement, dotée de la personnalité juridique, à l'instar d'une personne physique (un être humain).</p> <p>La personnalité morale confère à la personne morale nombre d'attributs reconnus aux personnes physiques, comme le nom, un patrimoine ou un domicile. La personnalité morale permet notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'ester (agir) en justice,</li><li>• d'acquérir des biens meubles ou immeubles.</li></ul> <p>Les personnes morales ne peuvent pas être condamnées à des peines d'emprisonnement. Cependant, ses représentants personnes physiques peuvent l'être.</p>
Poursuivre	<p>- Exercice d'une action en justice en vue de faire rendre une décision ou de la faire exécuter.</p> <p>- Tout acte qui tend, au pénal, à la répression d'une infraction.</p> <p>- Mener des procédures pénales devant le tribunal contre</p>
Prejudice	<p>Le préjudice est le dommage qui est causé à autrui d'une manière volontaire ou involontaire.</p> <p>Le préjudice peut être causé par le fait d'une personne, par le fait d'un animal ou d'une chose, ou encore par la survenance d'un événement naturel.</p> <p>Le préjudice peut affecter la victime dans son patrimoine. Dans ce cas, il consiste soit, dans une perte, soit dans des dommages causés aux biens, soit encore dans la suppression ou la diminution de revenus.</p> <p>Mais le préjudice peut atteindre aussi la victime dans sa personne.</p>

---





**Prerogatives** Une **prérogative** est un avantage, un **droit**, un **pouvoir** ou un **privilège** lié à une **fonction**, à une dignité, à un titre, ou à un état dont une personne peut jouir. Elle peut être exclusive, théorique ou reconnue.  
Exemples : les prérogatives liées à l'âge

---

**Preuve**

- C'est un fait ou un raisonnement propre à établir solidement la vérité.
- Donnée présentée devant une juridiction ou un jury au soutien de ses arguments et susceptible d'être corroborés par des témoins, des enregistrements, des documents ou des objets.

---

**Procédure** La **procédure** désigne l'ensemble des formalités requises pour la validité d'un acte ou du déroulement d'une action en justice.

- Une façon particulière de faire ou d'aller vers l'accomplissement d'un acte ;
- Une série d'étapes suivies d'une façon régulière, de manière ordonnée et définie ;
- Une façon traditionnelle, coutumière et admise de faire les choses.
- Une façon établie de conduire les affaires judiciaires et les litiges, incluant le plaidoyer, les preuves et la pratique.

---

**Procédures**

- La **procédure** désigne l'ensemble ordonné des formalités et des étapes requises pour l'accomplissement d'une tâche déterminée.
- Le déroulement, le cours action en justice + juridique

---

**Procès**

- Un **procès** est un litige soumis à une juridiction, laquelle peut être par exemple une cour ou un tribunal. À l'issue du procès, une décision est rendue.

---

**Procureur de la République** C'est un magistrat qui représente l'Etat dans les procédures pénales en instance devant les juridictions de droit commun. On distingue le Procureur de la République près le tribunal de première instance et le Procureur de la République près le tribunal de grande instance.

---

**Prohiber** Interdire, défendre un acte, une action, une activité en vertu de la loi.

---

**Réglementation** Ensemble de lois, règles et ordonnances prévus par les autorités dans un domaine déterminé.  
Laws, rules or other orders prescribed by authority.

---



Regulee	Réglé, dirigé ou contrôlé par une loi, un principe ou une méthode.
Requisition	- L'acte de requérir, de demander. - Une demande formulée et adressée à une autorité dans le but d'obtenir quelque chose de précis.
Restauration/ retablissement/ restitution	- Remise en état, réfection. - Rétablissement, nouvelle vigueur donnée à quelque chose. Exemple: La restauration de l'ordre. - Restitution d'une chose perdue ou enlevée.
Restaurer	- Ramener à l'existence ou à l'utilisation, rétablir. - Ramener a une condition originaire, anterieure ou normale. - Restituer quelque chose.
Restreindre	Ramener quelque chose à des limites plus étroites.
Restriction	Action de limiter, de réduire le nombre, l'importance de quelque chose ; fait de devenir moindre.
Serment	- Un <b>serment</b> est, d'une manière générale, une affirmation solennelle et codifiée qu'une personne fait par voie orale en vue d'attester la vérité d'un fait, la sincérité d'une promesse, l'engagement de bien remplir les devoirs de sa fonction. - La forme des mots qui constituent cette promesse.
Service competent	En ce qui nous concerne, le service compétent est l'administration en charge des forêts et la faune.
Société	La <b>Société</b> est un groupe d'individus unifiés par un réseau de relations, de traditions et d'institutions créé par la loi, et dont l'existence est indépendante de celle de ses membres.
Statut juridique	Situation, qualification d'une personne, d'une chose par rapport, au regard de la loi. Exemple : marié, célibataire, fonctionnaire, mineur...
temoin	Un <b>témoin</b> est une personne neutre, qui a vu ou entendu un fait ou un évènement et qui pourrait donc attester de sa réalité devant un tribunal.



Transformer - Changer de forme, d'apparence ou de structure.  
- Changer de condition, de caractère ou en substance.

---

Trophées - Toute partie d'un animal que l'on dompte ou que l'on abat, surtout quand il est destiné à être préservé comme un prix.  
- Un **trophée** est une marque de l'accomplissement d'une action particulière. Généralement, le trophée est une récompense remise au vainqueur d'une épreuve (notamment dans le sport).  
- Le trophée peut également être une preuve arrachée au vaincu, que le vainqueur garde comme marque de son acte.

---

UICN L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est un organisme environnemental le plus ancien et le plus grand du monde.

La **vision** de l'UICN est un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Sa **mission** est d'influencer, encourager et aider les sociétés à travers le monde à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Fondée en 1948 en tant que première organisation mondiale de l'environnement dans le monde

Aujourd'hui, le plus grand réseau mondial de conservation professionnel

Une sommité sur l'environnement et le développement durable

Plus de 1200 organisations membres dont 200 gouvernement + et 900 + organisations non gouvernementales  
Près de 11.000 scientifiques et experts bénévoles, regroupés en six commissions dans quelque 160 pays

Le travail de l'UICN est soutenu par plus de 1000 personnes dans 45 bureaux et des centaines de partenaires publics, les ONG et le secteur privé à travers le monde. Le siège de l'UICN est situé à Gland, près de Genève, en Suisse.

Tout son travail est encadré par un **programme global**, élaboré et approuvé par les organisations membres de l'UICN tous les quatre ans. son programme actuel court de 2012 à 2016.  
Programme mondial de l'UICN est coordonnée par l'UICN Secrétariat et livré en collaboration avec les organisations membres de l'UICN, des et des programmes thématiques de l'UICN:  
<http://www.iucn.org/about/>

---



Unilateral	<ul style="list-style-type: none"><li>- Qui ne met en évidence, n'implique, n'engage ou ne concerne qu'une partie.</li><li>- Relatif à un contrat dans lequel l'obligation ne pèse que sur l'une des parties: une promesse de donation.</li></ul>
Victime	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une <b>victime</b> est une personne ou une entité qui subit personnellement soit un dommage, un abus, un préjudice moral.</li><li>- Elle subit les mauvais traitements, les injustices d'autrui, ou qui subit les conséquences d'un accident, d'une catastrophe, d'un cataclysme.</li></ul>
Violation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Action de transgresser une règle, la loi, un accord : Violation d'un traité.</li> <li>- Action de pénétrer de force dans un lieu : Violation de domicile, d'un territoire.</li> <li>- Profanation d'un lieu sacré causée par des actes délictueux graves, et qui entraîne l'interdiction du culte dans ce lieu jusqu'à ce qu'il y ait réparation accomplie par une liturgie pénitentielle appropriée.</li></ul>
Violer	Transgresser une loi, omettre l'application d'une loi, d'une règle, d'une convention.
Zone Cynégétique	Zone cynégétique : toute aire protégée réservée à la chasse, gérée par l'administration chargée de la faune, une personne physique ou morale, une collectivité publique locale, et dans laquelle tout acte de chasse est subordonné au paiement d'un droit fixé par la loi des finances. Aucun acte de chasse ne peut y être perpétré contre les espèces intégralement protégées.

**Bibliography for English edition.** French translation realised by the legal department of LAGA, Yaoundé, 2013.

Websters Third New International Dictionary. 1986. Merriam-Webster Inc. Massachusetts, USA

Websters Third New International Dictionary, unabridged. 2002. Ed in Chief Philip Babcock Gove. Merriam-Webster Inc. Massachusetts, USA

Harrap's Shorter Dictionnaire Anglais-Francais/Francais-Anglais. 2000. Chambers Harrap Publishers Ltd. Edinburgh, UK